

SUD Éducation, la CNT et la CGT Educ'Action
organisent pour tout·e·s les salarié·e·s de l'ÉN
un stage de formation syndicale et pédagogique



jeudi 16 et vendredi 17 avril 2020 à Lyon

Pédagogies alternatives et syndicalisme

Spécial
luttons en cours

Cette année, le stage « pédagogies alternatives et syndicalisme » de Lyon est rattrapé par l'ampleur des mobilisations en cours : retraites, lycée, féminisme, écologie... comme professionnel·le·s, comme syndicalistes et comme grévistes, nous sommes en première ligne. Nous proposons donc un stage aux thématiques plus variées que les précédents, mais toujours pour interroger les liens entre nos pratiques de classe et notre projet de société.



jeudi 16 avril : Résister à l'école Blanquer

- 9h-9h15 : accueil, présentation du stage et inscriptions aux ateliers
- 9h15-10h30 : conférence plénière-débat avec le sociologue Daniel Thin sur la question de la reproduction sociale et son lien avec la pédagogie
- 10h45-12h : l'histoire des pédagogies par Gaëtan Le Porho ou ateliers pratiques animés par des militant·e·s
- 12h-13h30 : repas partagé entre stagiaires, amenez vos spécialités
- 13h45-15h et 15h15-16h30 : ateliers pratiques animés par des militant·e·s



vendredi 17 avril : Conditions de travail, salaires, retraites

- 9h-9h15 : accueil, inscription aux ateliers du jour
- 9h15-10h30 : conférence plénière puis débat avec Laurent Gathier, de la commission « affaires sociales » de Solidaires, sur les conséquences de la réforme des retraites pour la Fonction Publique et les enseignant·e·s
- 10h45-12h : ateliers pratiques animés par des militant·e·s
- 12h-13h30 : repas partagé entre stagiaires
- 13h30-14h45 et 15h-16h15 : ateliers pratiques animés par des militant·e·s et « troc de trucs » proposés par les stagiaires
- 16h15-16h30 : bilan sur l'articulation des pratiques de classe et de la lutte

modalités d'inscription au verso

Pédagogies alternatives et syndicalisme : spécial luttés 2020

Intervenant·e·s

Daniel Thin (sociologue)
Laurent Gathier (Solidaires)
Gaëtan Le Porho (SUD)
des militant·e·s de l'ICEM (pédagogie Freinet) et du GFEN (éducation nouvelle)
le groupe féministe non-mixte de la CGT
un intervenant de la CNT sur les neurosciences et plus encore...

QUAND ? Les 16 et 17 avril 2020

OÙ ? Bourse du Travail de Lyon, Place Guichard

COMMENT ? Demande par voie hiérarchique
dès la semaine de rentrée

Petite sitographie

CGT : <http://educationcgtlyon.ouvaton.org/>
CNT : <http://www.cnt-f.org/cnt69/union/cnt-educ-69/>
SUD : <http://www.sud-arl.org/>
GFEN : <http://www.gfenlyonnais.fr/>
ICEM : <http://marelle.org/glem/>
Retraites Solidaires : <http://retraites.solidaires.org/>

Pensez à amener vos « outils »
papiers ou numériques,
un temps de « troc de trucs »
est prévu pendant le stage

Comment s'inscrire ?

- En prévenant Sud Éducation 69 de votre participation.
- En adressant une demande écrite de congé formation

syndicale au chef d'établissement dans le secondaire ou au DASEN dans le primaire, selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage, soit **au plus tard le vendredi 13 mars 2020**.

À (.....), le (.....)

Madame la Rectrice
s/c du chef d'établissement
OU Mme/M. le DASEN
s/c de l'IEN

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation),
demande à bénéficier d'un congé pour
formation syndicale de 2 jours, en application
de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du
décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de
participer à la session de formation qui se
déroulera les 16 et 17 avril 2020 à Lyon, sous
l'égide du CEFI Solidaires, 144 Bd de la
Villette, 75019 Paris.

(Signature)

Se former ? Un droit !

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum), sans aucun retrait de salaire.

La demande doit être faite, au plus tard, un mois avant le stage, par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (Recteur, DASEN).

A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refusent doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit.

L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

N'oubliez pas de prévenir SUD Education 69 de votre participation
sudeduc69@sud-arl.org ou 04 72 37 79 47

Date limite de demande à la hiérarchie : vendredi 13 mars